



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Présents : Mme Françoise FONTAINE et Mrs Philippe BOUCARD, Fabrice BOSSUYT, Frédéric DOUCET, Mickaël HARASSE, Nicolas MARTIN, Luc MOLANDRINO, Roland MONSALLIER, Bruno TAMBOURELLI et Patrice VERGER.

Excusés : Mmes Fanny BODIVIT, Charlotte HIS, Mrs Xavier METAYER et Eric MOROCZ.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Mr Luc MOLANDRINO

Ouverture de la séance à 19H00.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire propose de valider le PV de la réunion du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2024.

✓ Le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

I. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

1. Restaurant scolaire - Mr Nicolas MARTIN

Le réfrigérateur qui est dans la réserve de la cantine est tombé en panne pendant les vacances de décembre.

Après intervention d'un réparateur, il s'avère que le coût de remplacement de la pièce est trop onéreux au vu de l'ancienneté du réfrigérateur (plus de 10 ans), nous avons donc pris la décision de le remplacer par un neuf, une subvention pour le remplacement en urgence a été déposée.

2. Communication - Mr Philippe BOUCARD

Gazette du Mesnil

La première gazette du Mesnil sera diffusée cette semaine. Le numéro 2 est prévu en mai / juin 2025. Pour cela, un nouvel appel aux articles va être lancé dans les prochains jours. Il y aura 3 numéros par an.

La mise en page a été faite par nos soins, soit une économie sur l'année d'environ 1 000 €.

Panneau Pocket

Son utilisation augmente, nous avons 259 abonnés (téléphone, tablette) qui la possèdent dans leurs favoris, soit 62 % des foyers de la commune. Pour rappel, le 13 décembre dernier nous avions 222 abonnés soit 53%. Un rappel a été fait pendant les vœux du maire.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : pourrait-on faire une information ou une permanence pour aider les personnes en difficulté à installer l'application car une fois installée, elle est très facile d'utilisation.

Réponse de Philippe BOUCARD : je vais également relancer EPN pour les cours d'informatique.

N'oubliez toujours pas que toutes les informations de la mairie sont accessibles sur notre site internet, Facebook et sur Panneau Pocket

Aussi, en commission Aménagement du territoire d'EPN, il y a eu une partie sur l'attractivité dans l'Eure. On pourra valoriser notre commune avec Sarda Garriga.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il faut également se rapprocher du Patrimoine Mesnilois.

3. Travaux d'éclairage public - Mr Bruno TAMBOURELLI

Dans la continuité des travaux d'économies d'énergie déjà réalisés en matière d'éclairage public, nous avons demandé au "SIEGE" de nous faire une estimation du coût des travaux pour effectuer le changement de lanternes ou d'ampoules pour passer du sodium au LED sur une partie de la commune.

Le "SIEGE" nous propose une estimation de travaux à hauteur de 20 000 € TTC dont la part de la commune s'élèverait à 40 % du montant HT soit 6 667 €, la TVA étant prise en charge par le "SIEGE".

Le détail des travaux envisagés est le suivant :

- Changement de 6 lanternes sur poteaux situées route de Louye et Chemin des Alouettes et des Romains.
- Changement de 3 lanternes sur crosse sur mât situées Rd point du château
- Changement de 7 lanternes sur poteaux situées route de Dreux et rue du Stade
- Remplacement par 18 lampes LED sur les candélabres situés Cité du Gros Chêne et rue du Gros Chêne
- Changement de 7 lanternes sur poteaux situés rue du Moulin et rue du Château
- Remplacement par 16 lampes LED sur les candélabres situés Grande rue (du Rond-point du Château jusqu'au n°37)
- Changement de 2 lanternes en façade de Mairie
- Changement de 8 lanternes sur poteaux Rue du Clavaire et Chemin des Vignes
- Changement de 3 lanternes sur mâts route d'Illiers
- Changement de 3 lanternes sur poteaux rue du Haut Maine.

Il y aura donc 39 lanternes et 34 ampoules changées sur cette opération, réduisant encore plus la dépense de la commune pour l'éclairage public.

Le but étant à terme de pouvoir augmenter le temps d'éclairage sur l'ensemble de la commune tout en faisant des économies.

Intervention de Mickaël HARASSE : que restera-t-il à faire ?

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : secteur route de Toisley, Côte des Forges, une partie de la Grande Rue à partir du n° 37, route de l'Imprimerie et une partie du Mesnil bas.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il est prévu à terme de rallonger les périodes d'éclairage public.

Intervention de Mickaël HARASSE : on doit déjà voir les économies ?

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : l'économie est en général qu'une led consomme entre 2 et 3 fois moins qu'une lampe au sodium.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il faudra voir lors d'un prochain conseil si l'on peut augmenter le temps d'éclairage.

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : oui cela sera un plus pour la sécurité des personnes et des biens. Nous avons eu une première estimation avec un déploiement plus restreint qui comprenait la Grande Rue, du rond-point du Château compris jusqu'au 37 Grande Rue, la Route d'Illiers et la Rue du Haut Maine pour 3 000 €.

La deuxième proposition, pour 3 667 € de plus, permet d'avoir 24 lanternes et 18 leds supplémentaires.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : on travaille sur le budget mais on a du mal à se projeter. On va présenter un budget mais il faudra rester prudent car on ne sait pas où l'on met les pieds. Nous allons continuer d'investir mais avec prudence.

II. DELIBERATIONS

1. Travaux du SIEGE

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux de remplacement sur le réseau d'éclairage public Grande Rue, Route d'Illiers, de Louye, de Dreux, Rue du Haut

Maine, du Moulin, du Calvaire, du Château, du Stade, Rue et Cité du Gros Chêne, Chemin des Vignes, des Romains et des Alouettes.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement: 6 667.00 €
- en section de fonctionnement: 0.00 €

Étant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite du montant indiqué ci-dessus et inscrit au budget de l'exercice, au compte 204182.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

2. Demandes de subventions – Armoire positive du restaurant scolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'armoire positive du restaurant scolaire est tombée en panne. Non réparable, elle a dû être remplacée en urgence par la société LBG Froid pour un montant de 2 650 € HT et demande l'autorisation de faire des demandes de subventions et de signer tous les documents y afférents.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

3. Délibération rapportant la délibération D-20241204

Vu la délibération n° D-20241204 approuvée en séance du conseil municipal du 16 décembre 2024 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif ;

Considérant qu'une erreur a été commise dans les montants éligibles à prendre en compte ;

Considérant que cette délibération ne respecte pas le cadre législatif et réglementaire.

Monsieur le maire propose de RAPPORTER la délibération n° D-20241204 approuvée en séance du conseil municipal du 16 décembre 2024 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art.37 (VD) :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celle inscrite au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale sous l'autorisation de l'organe délibérant, engage, liquide et mandate les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximal de 25% des dépenses réelles d'investissement prévu au budget communal en 2024 hors chapitres 001, 16, 041, 020 et restes à réaliser, soit un montant de 43 580,75 € correspondant au calcul suivant :

Dépenses d'investissement réalisées	277 114,76 €
- Solde de la section d'invest reporté (Chap 001)	- 47 101,54 €
- Emprunts (Chap 16)	- 17 050,00 €
- Opérations patrimoniales (Chap 041)	- 11 262,72 €
- Restes à réaliser 2023	- 27 377,50 €
	<u>174 323,00 €</u>

Ces investissements auront pour affectation les comptes listés dans l'état de provision présenté ci-dessous.

Chap.	Compte	Libellé	Montant
20	203	Frais d'études	2 000,00 €
204	204182	Subv aux organismes publics divers - Bâtiments et installations	6 700,00 €
21	2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 500,00 €
	2131	Constructions - Bâtiments publics	7 500,00 €
	2135	Install. générales, agencements, aménagements des constructions	4 500,00 €
	2138	Constructions - Autres constructions	2 000,00 €
	2152	Installations, matériel et outillage techniques - Installations de voirie	1 000,00 €
	2157	Matériel et outillage technique	2 000,00 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	9 300,00 €
	2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel informatique	2 080,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles - Autres	5 000,00 €
Total			43 580,00 €

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

5. Autorisation de signature d'une convention financière pour l'installation d'une clôture mitoyenne

Monsieur le maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21 relatif aux compétences du maire,

Vu le Code Civil, notamment les articles 653 et suivants relatifs à la mitoyenneté,

Vu le projet d'installation d'une clôture mitoyenne entre le domaine privé communal, parcelle cadastrée C 680 et située Côte des Forges, et la propriété privée de Madame RAKHOVSKAIA Olga, située 17 Côte des Forges à Mesnil sur l'Estrée,

Considérant que la propriétaire privée s'engage à prendre en charge 50 % des frais d'achat des fournitures nécessaires à la réalisation de ladite clôture s'élevant au total à 441,37 € TTC, soit 220,69 € TTC, laquelle sera posée par le service technique de la commune.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention financière annexé à la présente délibération, définissant les modalités de partage des frais liés à l'installation de la clôture mitoyenne entre la commune et Madame RAKHOVSKAIA Olga.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.
- Précise que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget communal de l'exercice 2025.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

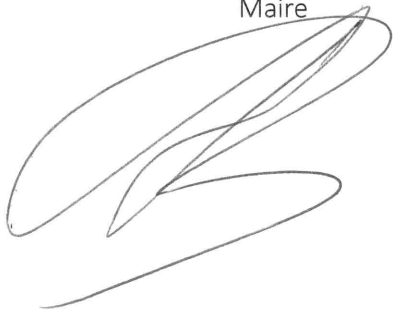
Abst : 0

III. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fin de la séance à 19h30.

Fabrice BOSSUYT,
Maire

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several large, sweeping loops.

Luc MOLANDRINO,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of connected, fluid strokes.